2 et 4 rue du Vieux Logis
49360 LES CERQUEUX

Tél. 02.41.55.90.12
Mail : contact@mairiedescerqueux.fr

Conseil municipal du 05/10/2026

Étaient présents : Messieurs et Mesdames POINT Frédéric, BALADA FONTRODONA Béatrice, GUILLAUME Didier, LEVESQUE Pauline, BACLE Marie-Josèphe, BOUCHET Dany, CHAIGNAUD Benjamin, DEFRANCE Nicolas, GUETTE Cédric, MARQUIS Constantin, RAVARD Mélanie, ROCHAIS Alain, SIGONNEAU Aurélie, TESTARD Emilie, VERGNIAULT Sabrina.

Pouvoirs : Mme Emilie TESTARD donne pouvoir à M. Alain ROCHAIS

Absents excusés : Mme Emilie TESTARD

Finances

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-01

Portant virement de crédits en application de la fongibilité des crédits prévue par la nomenclature M57

Le Maire de la commune de Les Cerqueux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 applicable à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL260326-08 du 26 mars 2026 autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 adopté par le Conseil municipal ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits d'investissement afin de permettre la bonne exécution des opérations prévues au budget ;

Informe le Conseil Municipal qu'il a procédé au virement de crédits suivant en section d'investissement :

Compte	Opération	Libellé	Montan
2128	TER (61)	Autres agencements et aménagements de terrains	-25 000 €
2188	MAT (59)	Autres immobilisations corporelles	+ 25000 €

Fonds de concours SIEML

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux prévus sur l'éclairage public :

OBJET	MONTANT TOTAL TTC	MONTANT PRIS EN CHARGE PAR LE SIEML FONDS DE CONCOURS 75 %	**MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE**
Travaux de réparation lampadaire place de l'église	816.18 €	204.04 €	**612.14 €**
travaux de réparation lampadaire rue du Sacré Cœur	892.77 €	223.19 €	**669.58 €**
Dépannage sur le réseau de l'éclairage public du 01/09/2025 au 31/08/2026	754.06 €	188.51 €	**565.55 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions ci-dessus exposées et autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes dûes au SIEML.

Convention avec la société E55C pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré la société E55C, laquelle propose l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal, Place Claude Vivion.

Il est précisé que :

- l'installation de la borne ainsi que sa maintenance sont entièrement prises en charge par la société E55C, sans aucun coût d'investissement ni de maintenance pour la commune ;
- la commune s'engage à souscrire un abonnement d'un montant de 45 € par mois ;
- la société E55C reversera à la commune une redevance de 0,01 € par kWh chargé (hors recharge rapide) ;
- les modalités d'occupation et d'exploitation feront l'objet d'une convention conclue pour une durée de 20 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet et accepte les conditions financières et techniques exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Rapport de la CLECT relatif aux ajustements des attributions de compensation

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 25 septembre 2026 afin d'examiner les ajustements des attributions de compensation liés, d'une part, à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet auprès de Cholet Agglomération et, d'autre part, à l'évolution de l'intérêt communautaire concernant les liaisons douces et cyclistes.

Le rapport établi par la CLECT le 29 septembre 2026 évalue l'ajustement des attributions de compensation lié à la mutualisation des personnels à hauteur de 1 059 318 € par an à compter de l'exercice 2026. Concernant l'évolution de l'intérêt communautaire relative aux sentiers, l'ajustement annuel est évalué à 13 745 € pour les restitutions de sentiers aux communes et à 6 165 € pour les transferts de sentiers aux communes, également à compter de l'exercice 2026.

Il est également précisé que la CLECT a décidé de reporter à l'année 2027 l'étude relative à l'évaluation des pistes cyclables.

Après présentation du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 29 septembre 2026 portant sur les ajustements des attributions de compensation relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet auprès de Cholet Agglomération ainsi que sur l'évaluation des charges consécutives à l'évolution de l'intérêt communautaire « liaisons douces et cyclistes ».

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Convention de participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Cholet Agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention proposée par Cholet Agglomération relative à la participation des communes aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire (CMS), qui assure le suivi médical des élèves scolarisés sur le territoire.

Cette convention a pour objet de définir les modalités financières de la participation de la commune des Cerqueux aux dépenses de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire.

Après présentation de la convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Cholet Agglomération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Développement et Cadre de Vie

Nettoyons la nature

Bilan positif :

- 8 enfants et 6 adultes + 1 personne de Cholet Agglo
- 8 Kg de déchets ramassés.

A renouveler l'année prochaine avec une communication plus en amont.

Il faudra également penser à l'évacuation des déchets après le ramassage.

Etang du Cormier

- Demande du club de pêche pour curage de l'étang. Voir avec Cholet Agglo pour les possibilités d'épandage des boues. Se renseigner pour savoir si l'étang a toujours une vocation de réserve incendie.
- Suite à l'achèvement des travaux de la salle, la commission souhaite procéder au reprofilage des allées en sablon et prévoir un cheminement permettant de relier l'étang aux sanitaires de la salle des sports.
- La commission a examiné le devenir des sanitaires situés en haut de l'étang. Considérant la possibilité de les raccorder au réseau d'eaux usées, elle s'est prononcée favorablement pour leur maintien. Il est proposé de se rapprocher de Cholet Agglomération afin d'étudier une éventuelle prise en charge des travaux de raccordement.

Terrain de foot

Le 30 septembre dernier, une réunion relative au projet de réalisation d'un terrain de football synthétique sur la commune des Cerqueux s'est tenue en présence de la société VIC OUEST, des représentants du club de football ainsi que des communes concernées par ce projet.

À cette occasion, VIC OUEST a présenté deux solutions de terrains synthétiques, à savoir les terrains de 4ème et de 5ème génération, en détaillant pour chacune d'elles les coûts de réalisation, d'entretien ainsi que les modalités et coûts de recyclage en fin de vie.

La commune des Cerqueux a également présenté une simulation financière du projet. Dans ce cadre, les communes de La Plaine, Yzernay et Somloire sont invitées à se prononcer, lors de leur prochain Conseil municipal, sur le principe d'un cofinancement de cet équipement.

BATIMENTS

Salle de sport

- Le calorifugeage fera l'objet d'une réfection complète.

Location de la salle de sport : Monsieur le Maire rappelle que la salle de sport ne sera pas louée. Le revêtement de sol étant un sol sportif spécifique, son utilisation est exclusivement réservée à la pratique d'activités sportives.

Jeux école

Les différentes propositions relatives aux jeux de cour ont été présentées aux animateurs afin de recueillir leur avis. D'autres devis sont actuellement en attente de réception et viendront compléter l'étude en cours avant qu'une décision ne soit prise.

Saint Jacques

- Le Conseil prend connaissance du devis de 280 € HT de l'entreprise Coulonnier Victor, retenu pour l'arrachage de l'arbre situé devant la salle, les racines de celui-ci détériorant le trottoir.

DIVERS

- Plaque d'égout bruyante route de saint Aubin (départementale) : les travaux vont être réalisés le 12 octobre prochain.
- Dossier en cours pour embellissement des transformateurs route de Somloire et devant la salle de sports. ENEDIS pourrait participer financièrement. Voir avec le foyer des jeunes et le club photos pour les motifs.

Cholet Agglomération

Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Cholet Agglomération

Cholet Agglomération est née de la volonté des communes du Choletais de s'associer afin de conduire ensemble les grands projets structurants du territoire, de le développer et de renforcer son attractivité.

A l'occasion de l'ouverture du nouveau mandat, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité par délibération du 21 septembre 2026, en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Cholet Agglomération et les communes qui la composent, tenant compte des orientations suivantes :

- La confiance et le respect entre les communes,
- La transparence des décisions,
- La recherche permanente du consensus,
- La solidarité territoriale,
- L'équité dans les contributions comme dans les bénéfices des politiques communautaires,
- La recherche systématique de mutualisations créatrices de valeur publique ou atténuant les coûts fixes,
- La recherche de coopération avec les territoires voisins.

Le projet de pacte de gouvernance a été rédigé dans cette perspective, au terme d'un travail collaboratif.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet dans un délai de deux mois.

Après présentation du pacte de gouvernance et en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance présenté par Cholet Agglomération.

Approbation du Contrat Local de Santé 2026-2030

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2030 élaboré par Cholet Agglomération en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Ce troisième Contrat Local de Santé s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années en faveur de la prévention, de la promotion de la santé et de l'amélioration de l'accès aux soins. Élaboré à partir d'un diagnostic territorial et d'une démarche de concertation associant les partenaires et les habitants, il vise à répondre aux enjeux de santé du territoire à travers un programme d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030.

Le contrat s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- la santé environnementale et le cadre de vie favorable à la santé ;
- la santé mentale ;
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la participation, la communication et la gouvernance en santé ;
- l'accès aux soins.

Après présentation du projet et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Contrat Local de Santé 2026-2030 à conclure avec Cholet Agglomération, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Préfecture de Maine-et-Loire ainsi que les 26 communes de l'agglomération.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2026 – Création d'une quatrième Maison Habit'âge en Maine-et-Loire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'association Habit'âge en vue de la création d'une quatrième Maison Habit'âge en Maine-et-Loire. Après l'ouverture de trois habitats seniors solidaires sur le département, l'association souhaite développer un nouveau projet et recherche une commune volontaire pour s'engager dans une démarche de co-construction d'un habitat senior solidaire associant les différents acteurs du territoire.

Après examen de cette proposition, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt et de ne pas se positionner sur ce projet.

Potentiel éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société VALOREM, opérateur indépendant spécialisé dans les énergies renouvelables, a présenté une étude préliminaire portant sur le potentiel de développement d'un projet éolien sur le territoire communal.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation et des éléments d'information communiqués. Un avis sera pris à la prochaine réunion.

OGEC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a récemment rencontré les représentants de l'OGEC. À cette occasion, la question de la revalorisation de la convention de participation communale a été évoquée. Il sollicite donc l'accord de principe du Conseil municipal afin d'engager une réflexion sur l'augmentation de cette participation. Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Stationnement rue Amand Michaud et rue des Bleuets

Des difficultés de stationnement sont régulièrement constatées dans la **rue Amand Michaud** et la **rue des Bleuets**. Plusieurs véhicules sont stationnés à des emplacements non autorisés, ce qui peut gêner la circulation, réduire la visibilité et compromettre la sécurité des usagers. Le Conseil municipal a échangé sur cette situation et rappelle la nécessité de respecter les règles de stationnement. Des mesures adaptées seront prises afin de remédier à ces dysfonctionnements et d'assurer la sécurité de tous.

Prochaines réunions

Conseil municipal	Jeudi 12/11/2026	20h00
Maire / Adjoints		
Communication	Jeudi 19/11/2026	20h00
Développement du cadre de vie	lundi 26/10/2026	18h00

Planning des réunions du conseil municipal 2026 : jeudi 05/11/2026 – jeudi 3 décembre 2026 – Jeudi 7 janvier 2026 – Jeudi 4 février 2027 – Jeudi 4 mars 2027 – Jeudi 8 avril 2027 – Jeudi 13 mai 20237 – Jeudi 3 juin 2027 – Jeudi 1er juillet 2027

Vœux : 8 janvier 2027